

DATE :

jeudi 18 octobre 2018
de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine
- 20 rue de la Citadelle 79201
Parthenay

INTERVENANT :

Nicolas MIRICA - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents communaux

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes

TARIFS 2018

*Les tarifs incluent les frais pédagogiques,
la remise des supports pédagogiques et
de documentation.*

⇒ **- de 500 habitants :**

96 € la journée

⇒ **de 500 à 1000 habitants :**

116 € la journée

⇒ **de 1001 à 2500 habitants :**

126 € la journée

⇒ **+ de 2501 habitants :**

136 € la journée

⇒ **Autres :**

150 € la journée

**NB: Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Objectifs

- Reconnaître un chemin rural, savoir juger de la propriété du chemin (surtout lorsqu'elle est contestée) et disposer des connaissances nécessaires pour répondre aux administrés.
- Maîtriser les enjeux de la conservation pour protéger les chemins face aux détériorations, et démystifier les règles de l'entretien afin que la commune décide seule quand entretenir ou faire entretenir.
- Evaluer l'efficacité des mesures prises par arrêtés municipaux et des moyens concrets pour les faire respecter.

Contenu

- Nature des chemins :
 - * Distinction entre voie et chemin
 - * Appellations des chemins
 - * Distinction entre chemin et servitudes
- Pouvoirs de police sur les chemins :
 - * Conservation: prévenir et sanctionner les dégradations
 - * Circulation
- Opérations sur les chemins :
 - * Entretien et travaux
 - * Modification de tracé et élargissement
 - * Litige de propriété
 - * Cessions et acquisitions
 - * Bornage et balisage
- Risques de recours contentieux

Méthodes et ressources

- Une formation 100% pratique et sans théorie pour maîtriser les chemins ruraux de la collectivité.
- A la fin de la journée, le participant dispose d'une feuille de route pour chaque procédure, d'arrêtés, de délibérations et de modèles de courriers clés en main pour agir dès le retour en mairie.

Coupon-réponse
« Tout savoir sur les chemins ruraux »
Jeudi 18 octobre 2018

COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel* :

S'inscrit au repas au tarif unique de 17 € : oui non

Prise en charge financière: par la collectivité autres

Sera accompagné (e) de :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel* :

S'inscrit au repas au tarif unique de 17 € : oui non

Prise en charge financière: par la collectivité autres

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

- Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail: a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

- Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au moins 10 jours avant la session.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée